

# Rencontrez votre député

Loi sur l'aide à mourir : faire entendre votre voix avant le vote

## POURQUOI Y ALLER MAINTENANT

La proposition de loi instaurant un « droit à l'aide à mourir » revient au Sénat les 11, 12 et 13 mai 2026 en deuxième lecture. En cas de désaccord, l'Assemblée nationale pourrait avoir le dernier mot.

Chaque député qui doute compte. Une parole de citoyen, en circonscription, pèse souvent plus qu'un courrier de plus. Peu de citoyens font cette démarche : vous serez entendu.

## L'EUTHANASIE EST UN ABANDON

Légaliser la mort donnée par un soignant, c'est inverser ce qu'est le soin. C'est aussi laisser tomber les personnes les plus fragiles, malades, personnes âgées, personnes handicapées, au moment où elles auraient le plus besoin d'être accompagnées. Une société se juge à la manière dont elle traite les plus vulnérables.

### Trois idées à porter

- **Donner la mort n'est pas un soin.** Soulager la douleur, accompagner, écouter, oui. Provoquer la mort, jamais. C'est une rupture du pacte de confiance entre soignant et patient.
  - **Une « liberté » sous contrainte n'est pas une liberté.** Quand on souffre, qu'on se sent un poids, qu'on est seul, dépendant, la demande de mourir est d'abord un appel au secours. Y répondre par une injection létale, c'est confondre choix et désespoir.
  - **L'interdit de tuer protège les plus fragiles.** Cet interdit n'est pas une contrainte morale parmi d'autres : c'est le socle qui empêche que la vie d'une personne
-

devienne discutable selon son utilité, son coût, ou la lassitude de son entourage.

## CHIFFRES À CONNAÎTRE

### En France : un abandon avant la lettre

**21 départements**, n'ont aucune unité de soins palliatifs (Cour des comptes).

**Près de 500 personnes**, meurent chaque jour sans accès à des soins palliatifs adaptés.

**2 Français sur 3**, n'ont pas accès aux soins palliatifs dont ils auraient besoin.

### En Belgique : ce que produit la légalisation (CFCEE 2024)

**+16,6 % en un an**, (3 991 euthanasies en 2024 contre 3 423 en 2023).

**26,8 % des cas**, concernent désormais des « polyopathologies » liées au grand âge.

**1 sur 4 environ**, concerne une personne dont le décès n'était pas attendu à brève échéance.

*Sur 2 000 patients suivis en soins palliatifs, 9 % expriment un souhait de mourir, mais seulement 3 % maintiennent une demande d'euthanasie une fois bien accompagnés.*

*La douleur prise en charge fait reculer la demande de mort.*

## CE QUI PEUT FAIRE BOUGER VOTRE DÉPUTÉ

Beaucoup de parlementaires ont voté la première version sans l'avoir vraiment travaillée. Vous pouvez ouvrir une brèche en évoquant des points souvent passés sous silence.

- **Le texte ne dit jamais les mots « euthanasie » ni « suicide assisté »** alors que c'est précisément ce qu'il instaure. Pourquoi cet euphémisme dans une loi aussi grave ?
- **Le critère de « phase avancée » a remplacé celui de « pronostic vital engagé à court ou moyen terme ».** Concrètement, ce critère est sans limite vérifiable : il rend la loi française plus large que la loi belge à son origine.
- **Le délit d'entrave (2 ans de prison, 30 000 € d'amende)** punit ceux qui informent contre l'aide à mourir. Une démocratie ne devrait pas pénaliser le débat.
- **Sur les 21 départements sans soins palliatifs :** demandez à votre député ce qu'il a fait, lui, concrètement, pour son département. Renvoyez-le à sa responsabilité locale.

## **PRÉPARER ET MENER L'ENTRETIEN**

### **TROUVER ET CONTACTER VOTRE DÉPUTÉ**

- Allez sur <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/vos-deputes/carte-departements>  
Sélectionnez votre département, puis votre député.
- Vous y trouverez son email, son téléphone et l'adresse de sa permanence.
- Demandez un rendez-vous d'une vingtaine de minutes en permanence.  
Précisez : « Je suis un électeur, je souhaite échanger sur la proposition de loi relative à l'aide à mourir, avant la deuxième lecture au Sénat. »
- Si possible, venez à deux. Cela rassure et structure l'échange.

### **RÉUSSIR L'ÉCHANGE**

*Avant*

- Préparez deux ou trois idées simples, pas un discours.
- Notez une question concrète à poser : intention de vote, position publique, doutes.

### *Pendant*

- Vous êtes un citoyen, pas un expert. Parlez avec vos mots.
- Cherchez la conversation, pas la confrontation. Écoutez avant de répondre.
- Restez calme, factuel, ferme. Ne cédez pas si on vous dit que « le débat est tranché ».

### *Après*

- Envoyez un message de remerciement court, en rappelant un point précis évoqué.
- Faites remonter le retour de votre rencontre : c'est précieux pour la coalition.

## **QUESTIONS À POSER**

- Quelle sera votre position lors du vote final ? Avez-vous des doutes ?
- Comment garantir qu'une personne âgée, isolée, dépendante, ne se sente pas en devoir de demander la mort pour ne pas être un poids ?
- Comment éviter que les critères s'élargissent dans dix ans, comme cela s'est passé en Belgique ou aux Pays-Bas ?
- Pourquoi voter une loi sur la mort donnée avant d'avoir garanti à tous les Français un accès réel aux soins palliatifs ?
- Comment expliquer aux personnes handicapées et aux malades chroniques que leur vie reste pleinement reconnue ?

## **RÉPONDRE AUX TROIS OBJECTIONS LES PLUS FRÉQUENTES**

### **« Il faut respecter le choix de chacun, c'est une question de liberté. »**

Une liberté n'est réelle que si l'alternative existe. Aujourd'hui, 21 départements n'ont pas d'unité de soins palliatifs. Tant qu'on ne propose pas un vrai accompagnement à tout le monde, le « choix » de mourir est en réalité un choix par défaut.

### **« La loi prévoit des garde-fous stricts. »**

Les garde-fous ont été franchis partout où la loi est passée. Belgique : +16,6 % d'euthanasies en un an, élargissement aux mineurs en 2014, désormais aux polyopathologies du grand âge. Les limites se déplacent, c'est mécanique.

**« C'est pour éviter des souffrances insupportables. »**

Des soins palliatifs bien conduits soulagent la quasi-totalité des souffrances. Quand la douleur est prise en charge, la demande de mort recule fortement. La vraie question, ce n'est pas « comment faire mourir », c'est « pourquoi tant de gens meurent encore mal en France ? »

**À ÉVITER**

- Être agressif ou moralisateur. Vous perdrez l'interlocuteur.
- Vouloir tout dire. Deux idées bien posées valent mieux que dix mal dites.
- Entrer dans des débats juridiques techniques. Renvoyez à votre vécu, à votre conscience de citoyen.

## **LE MOT À LAISSER EN PARTANT**

*Une société se juge à la manière dont elle traite les plus fragiles.*

*Aidons-les à vivre, ne les aidons pas à mourir.*

*Votre objectif n'est pas de convaincre en une fois. C'est de faire naître un doute, et de marquer une présence citoyenne avant le vote.*